



Charte de bienveillance



L'équipe pluridisciplinaire de l'EHPAD, s'engage à respecter les items définis dans la charte de bienveillance. Cette charte correspond aux recommandations de la Haute Autorité de Santé et de la Fédération des Organismes Régionaux et territoriaux pour l'Amélioration des Pratiques et organisations en santé (octobre 2012).

D1 - Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours de l'utilisateur.

D2 - Donner à l'utilisateur et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale.

D3 - Garantir à l'utilisateur d'être coauteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision.

D4 - Mettre tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité de l'utilisateur.

D5 - S'imposer le respect de la confidentialité des informations relatives à l'utilisateur.

D6 - Agir contre la douleur aiguë et/ou chronique physique et/ou morale.

D7 - Accompagner la personne et ses proches dans la fin de vie.

D8 - Rechercher constamment l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'hygiène, de transports, etc.

D9 - Garantir une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations.

D10 - Évaluer et prendre en compte la satisfaction des usagers et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés.

